

« Cause Majeur ! » : à l'initiative de SOS Villages d'Enfants, la société civile lance un collectif pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).



Ce collectif rassemble près de 20 associations de protection de l'enfance et de jeunesse au sens large mais aussi des personnalités qualifiées (professionnels et jeunes).

Alors que l'âge d'accès à l'autonomie en France recule et que les jeunes quittent le foyer familial en moyenne à 24 ans, les jeunes bénéficiant d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance doivent pour la plupart être

autonomes dès leurs 18 ans.

SOS Villages d'Enfants conçoit la transition vers l'âge adulte comme un processus de développement physiologique, d'individuation psychique et d'inclusion sociale qui s'échelonne globalement entre 15 et 25 ans.

Durant ce « temps de la jeunesse », nous devons à chacun :

- Un soutien affectif, matériel et relationnel fort et durable
- Les conditions de l'expérimentation, de la découverte de soi et de l'autre dans la confrontation au réel
- Le respect et l'accès à ses droits pour devenir un adulte confiant, capable de prendre part à la société
- La mobilisation de tous pour favoriser l'accueil des jeunes par le monde des adultes.

Il n'est pas concevable que ce soit aux jeunes les plus en difficulté et disposant de moins de ressources qu'il soit demandé de faire mieux, seuls, et plus vite que les autres en termes d'autonomie et d'insertion. Cette situation mène à un constat dramatique : **25% des personnes sans domicile fixe sont passées par l'aide sociale à l'enfance, une proportion qui atteint même 40 % s'agissant des jeunes¹.**

C'est sur ce fondement que SOS Villages d'Enfants a initié le collectif « Cause Majeur ! » qui milite pour une véritable inclusion des jeunes majeurs au sein de la société et assurera une veille continue et un suivi de la mise en œuvre des politiques publiques annoncées sur ces questions.

Pour une véritable inclusion des jeunes majeurs au sein de la société !

« Face aux multiples annonces politiques, le collectif Cause Majeur ! veut fédérer les associations de protection de l'enfance et de jeunesse, les professionnels et les jeunes afin d'avancer ensemble sur ces questions et porter ses revendications et points de vigilance d'une même voix. » Florine Pruchon, Coordinatrice du collectif et responsable plaidoyer de SOS Villages d'Enfants.

Le collectif militera pour :

¹ INED, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », 2014

- Une poursuite de l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes faisant l'objet de mesures de protection de l'enfance et de la jeunesse sans qu'il n'y soit mis fin à un âge couperet (actuellement à 18 ans et à 21 ans avec les contrats jeunes majeurs).
- Le maintien d'un soutien matériel et psycho-éducatif et un maintien des liens personnels et sociaux au moment du passage à l'âge adulte.

Le lancement officiel du collectif de plaidoyer « Cause majeur ! » aura lieu le mardi 26 mars 2019 de 18h30 à 20h au Conseil Economique, Social et Environnemental sous le parrainage d'Antoine Dulin, ancien Vice-Président du CESE et rapporteur de l'avis du CESE "Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance". Plusieurs jeunes et associations membres du collectif dévoileront le nom et les modalités d'actions du collectif ainsi que les problématiques qui ont amené à sa création.

L'événement est ouvert à la presse, aux décideurs publics ainsi qu'aux professionnels.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur : <https://bit.ly/2T5qHrt>

Possibilité d'interviews avec des membres du Collectif dont des jeunes concernés.

Contacts Presse

Inès GOMIS-MAIRE – chargée de communication
lgomis-maire@sosve.org – 01 55 07 25 43

Liste des membres actuels du Collectif Cause Majeur ! :

Associations

- Association Nationale des Placements Familiaux - www.anpf-asso.org
- Apprentis d'Auteuil - <https://www.apprentis-auteuil.org/>
- Citoyens et Justice - <https://www.citoyens-justice.fr/>
- Collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) - <https://collectif-aede.org/>
- CNAPE - <https://www.cnape.fr/>
- Fédération des acteurs de la solidarité - <https://www.federationsolidarite.org/>
- Fédération du scoutisme français - <https://www.scoutisme-francais.fr/>
- Forum Français de la jeunesse - <http://forumfrancaisjeunesse.fr/>
- France Parrainages - <https://www.france-parrainages.org/>
- Grandir Dignement - <https://www.grandirdignement.org/>
- Jets d'Encre - <http://www.jetsdencre.asso.fr/>
- Repairs 75 - <https://www.adepape75.com/>
- Repairs 94 - <https://adepape94.wordpress.com/>
- SOS Villages d'Enfants - <https://www.sosve.org/>
- Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité - <http://www.unapp.net/>
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) - <https://www.uniopss.asso.fr/>
- Vers le Haut - <https://www.verslehaut.org/>

Personnalités qualifiées

- Jean-Claude Corazza
- Mamédi Diarra
- Philippe Fabry
- Samah Jassin
- Sandra Kissel
- Lyes Louffok
- Mireille Verdier

À propos de SOS Villages d'Enfants - www.sosve.org

Depuis plus de 60 ans, SOS Villages d'Enfants accompagne des frères et sœurs dont la situation familiale nécessite le placement. Elle permet aux fratries de grandir ensemble, dans un cadre de vie de type familial, en s'appuyant sur une relation éducative et affective durable nouée avec une éducatrice familiale. Cette dernière est membre d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne de manière personnalisée chaque enfant.

SOS Villages d'Enfants France accueille près de 1 000 enfants et jeunes adultes dans ses 17 villages d'enfants SOS et ses établissements associés. Elle est membre de SOS Villages d'Enfants International, fondée en Autriche en 1949.

Présente dans 135 pays et territoires, SOS Villages d'Enfants International prend en charge plus de 89 000 enfants et jeunes dans 572 villages d'enfants SOS.